

F.N.A.C.A. - JURA

G.A.J.E. - 39

TOMBES: MORTS EN A.F.N.

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE :GOUX 39100

NOM et PRENOM :
NE(E) LE :
LIEU DE NAISSANCE :
PROFESSION :

LESCALIER Bernard
22/03/35
GOUX 39100



GRADE	UNITE	LIEU DU DECES	DATE DU DECES	CAUSE DU DECES	LIEU D'INHUMATION
SOUS LIEUTENANT	3/51 RI	CONSTANTIN E	03/12/58	Accident éclat de grenade	GOUX



GOUX

Le sous-lieutenant Lescalier est tué en Algérie. — Samedi 6 décembre, une bien triste nouvelle parvenait à Goux : celle de la mort, en Algérie au cours d'opérations, du sous-lieutenant Lescalier.

Fils de M. Lescalier, exploitant forestier à Goux, Bernard Lescalier était licencié en droit et se destinait à la magistrature. Il devait se marier prochainement avec une jeune Doloise. La mort l'a fauché 17 jours avant sa libération.

Nos condoléances à ses parents durement éprouvés.

AVIS DE

Goux : M. et Mme Robert Lescalier ; Mlle Nicole Julien ; Mlle Monique Lescalier ; Mme veuve Degueurse ; les familles Degueurse, Lagrange, Romuald, Lapray, Gaillard, Lescalier, Perrin, Corrote, Marillet, Derain, Jupille, Julien, parentes et alliées vous font part du retour du corps du

Sous-lieutenant Bernard LESCALIER
Licencié en droit
Croix de la Légion d'honneur
Mort pour la France

à Constantine, le 3 décembre 1958, dans sa 24^e année. Et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 12 janvier 1959, en l'église de Goux. Réunion au domicile, à Goux, à 14 h. 30.

Le sous-lieutenant Bernard Lescalier vient d'être tué en Algérie

C'est avec une profonde émotion que les Dolois ont appris, hier, le décès du sous-lieutenant Bernard Lescalier, tué en Algérie, dans des conditions dont nous ne connaissons pas encore les circonstances.

Bernard Lescalier était le fils de M. Robert Lescalier, exploitant forestier à Goux, très connu dans la région doloise. Le jeune homme, qui effectuait son service militaire, était sur le point d'être démobilisé et de regagner sa ville natale. Les dernières lettres qu'il avait adressées à ses parents étaient postées dans le Constantinois.

Licencié en droit, le jeune officier avait été un brillant élève, et il se destinait à la magistrature. Il devait se marier prochainement avec une jeune Doloise.

Il y a quelques mois, cette famille avait été profondément épruvée par des événements identiques. Le cousin germain du jeune sous-lieutenant, Michel Lescalier, demeurant à La Loye, ferme du Bois-Banal, avait été grièvement blessé de trois balles au cours d'un engagement. Plus heureux que son cousin, Michel Lescalier survécut à ses blessures, grâce aux soins qui lui furent prodigués.

A la famille cruellement meurtrie de Bernard Lescalier, à sa jeune fiancée, « Le Progrès » présente l'expression de ses condoléances émues.

GOUX -- Obsèques du Sous-Lieutenant Bernard LESCALIER

Les obsèques du sous-lieutenant Bernard Lescalier, tué en Algérie, le 3 décembre dernier, par l'explosion d'une grenade à fusil, ont été célébrées lundi 12 janvier. L'église ne put contenir la foule venue de toute la région apporter sa sympathie à la famille éplorée. M. l'abbé Marteau, curé de Parcey, donna l'absoute, assisté de M. le chanoine Boillon, curé de Do-

le et de MM. les abbés Pelletier et Létoublon.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait : M. Delorme, sous-préfet, M. Ch. Laurent-Thouverey, sénateur-maire de Dole le colonel de Pirey, commandant la subdivision du Jura, le colonel Oudin, commandant d'armes, le capitaine de réserve Marcel Poix, président des O.R. et S. O.R., le maire de Goux, M. Vincent, les maires des communes environnantes, MM. Saugier, Bouveret, Jeannin, adjoints au maire de Dole, M. Arrighi, ingénieur en chef des Eaux et Forêts, des délégations des médaillés militaires et anciens combattants. Les honneurs étaient rendus par la 7ème Légion de gendarmerie mobile et les sonneries furent exécutées par les Trompettes Doloises.

Au cimetière, deux discours furent prononcés. Le colonel de Pirey rappela les circonstances tragiques de la mort du sous-lieutenant et rendit hommage à ses qualités de chef. Il fit lecture d'une citation à l'ordre de l'armée et sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, à titre posthume.

M. Vincent, maire de Goux, évoqua les différentes étapes de la vie du défunt, ses débuts à l'école communale de Goux, ses études secondaires au Collège de Dole, enfin son séjour à la Faculté de Dijon où il obtenait sa licence de droit. Incorporé en 1957 au 35ème R. I. à Belfort, il était envoyé en Algérie après un court passage à Saint-Maixent.

A la famille du sous-lieutenant Bernard Lescalier, nous disons notre douloureuse sympathie,

Des de nouvelles de l'Aérodrome TAVAUX

intéressés.

En ce qui concerne la rétrocession des terres, je ne suis pas d'avis de l'envisager, car les idées en matière militaire sont susceptibles de varier très rapidement. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que des baux soient passés par mon service, en accord avec les Domaines et cela devrait, dans une certaine mesure, donner encore satisfaction aux intéressés.

Toutefois, nous avons déjà accordé des baux de location pour tous les terrains non indispensables à l'exploitation de l'aérodrome, mais d'autres modalités pourraient être étudiées pour l'avenir.

Les intéressés peuvent, dès à présent, prendre contact avec mon représentant sur la base aérienne, qui est M. Lugand, dont les bureaux sont situés à l'entrée de l'aérodrome ».

Le sous-lieutenant Bernard Lescaulier a été inhumé à Goux, son village natal

Alors que la campagne s'était parée d'un grand manteau d'hermine, un pâle soleil vint éclairer la cérémonie qui se déroulait à Goux en l'honneur d'un enfant du pays, Bernard Lescaulier, 24 ans, tué en Algérie, alors qu'il entreprenait son retour dans le pays natal. Autour de la petite maison située en bordure de la forêt de Chaux, la grande foule s'était rassemblée, venue de Dole et de toute la région. Parmi les personnalités présentes, on remarquait : M. Delorme, sous-préfet, M. Charles Laurent-Thouveney, sénateur-maire, le colonel de Pirey, commandant la subdivision du Jura, le colonel Oudin, commandant d'armes, le capitaine de réserve Marcel Polx, président des O. R. et S. O. R., le maire de Goux, M. Vincent, les maires des communes environnantes, MM. Saugier, Bouveret, Jeannin, adjoints au maire de Dole, M. Girardier, conseiller municipal, M. Arrighi, ingénieur en chef des Eaux et Forêts, les représentants des médaillés militaires, anciens combattants. Trois drapeaux cravatés de crêpe, représentaient l'association des O. R. et S. O. R., médaillés militaires et la commune de Goux. Des gerbes de fleurs, des couronnes avaient été apportées en grand nombre. Les honneurs étaient rendus par la 7^e Légion de gendarmerie mobile et les sonneries furent exécutées par les Trompettes dolaises accompagnées de M. Mouglin, président de l'Harmonie et Jean Curie, directeur des Trompettes.

Le long cortège devait s'ébranler en direction de l'église où un service était fait en présence de M. le chanoine Boillon, curé de Dole, par M. le curé de Parcey.

A l'issue de la cérémonie religieuse, deux discours furent prononcés, sur la tombe fraîchement ouverte, de ce jeune soldat mort pour sa patrie.

Le colonel de Pirey donna lecture d'une lettre adressée par le lieutenant Marzin, commandant la 2^e Compagnie du 3^e Groupe du 51^e Régiment d'infanterie, donnant les détails de l'accident survenu à Bernard Lescaulier.

« La douloureuse tâche me revient de vous annoncer la mort de votre fils Bernard, l'honneur et la fierté aussi de vous raconter ses derniers instants. »

« Il est arrivé à la 2^e Compagnie le 15 janvier 1958. Depuis, j'ai pu apprécier la bonté de son caractère, son ardeur à l'instruction et au combat, ses qualités de chef. Nous avons vécu côte à côte cinq mois de bivouac, du 1^{er} mai au 24 octobre, où de commandant de compagnie à chef de section, s'était créé un lien très fort, de celui de la camaraderie de combat, de l'amitié. »

« Ses qualités de chef de section le désignaient il y a un mois (en novembre) pour prendre le commandement d'un poste isolé où seul le moral du chef est garant de la valeur des hommes. »

« Par son travail, ses décisions, il avait rapidement fait de ce poste un poste modèle. »

« Le 3 décembre, à 11 heures, il décidait, pour vérifier ses moyens de défense, d'exécuter un tir. C'est là, dans un blochaus de défense, qu'un accident pénible se produisit. Une grenade à fusil éclatait prématurément et fauchait tous les participants du tir, dont votre fils, qui était grièvement blessé. »

« L'évacuation, organisée rapidement

par hélicoptère, avait lieu sur Constantine, et là, à l'hôpital Laveran, après l'opération chirurgicale, votre fils expirait sans avoir repris conscience. »

« Ses obsèques ont eu lieu le 5 décembre à Constantine, où, au nom de ses chefs, de ses camarades et de ses hommes, le chef de bataillon Bertrand lui a dit adieu. Il a été décoré de la croix de la Légion d'honneur. »

« Votre peine, celle de sa fiancée, de sa sœur, est la nôtre. Aucune consolation ne peut diminuer votre chagrin, mais soyez fiers de votre fils tombé en héros, sur le champ d'honneur, pour une cause qui est assurément la bonne. Une auréole de gloire devra briller éternellement autour de sa mémoire. »

« Permettez-moi, Monsieur, Madame, de vous exprimer du fond du cœur mes plus sincères condoléances. »

Puis le colonel de Pirey donna également lecture de la citation à l'ordre de la Région, délivrée à titre posthume.

« Sous-lieutenant du contingent depuis un an en Algérie, courageux et dynamique, a participé à la tête de sa section, à toutes les opérations du quartier. S'est particulièrement distingué le 16 mars 1958, sur les pentes du Kef Sema où 10 rebelles ont été tués et 10 armes de guerre saisies, et le 3 juillet 1958, dans les gorges du Krenneg où 6 rebelles fortement armés, tranchés dans une grotte, ont été mis hors de combat. »

« A participé avec intelligence et esprit de décision à la lutte contre

l'organisation politico-administrative rebelle, le 1^{er} juin 1958, par son action personnelle a permis la capture de deux de ses membres. »

« Excellent organisateur, ayant beaucoup d'ascendant sur la troupe, est désigné au mois d'octobre 1958, pour prendre le commandement d'un important poste isolé sur la crête au nord de la forêt des Moutias, son autorité, son sens des réalités s'y font toute de suite sentir. »

« Le 3 décembre 1958, dirigeant personnellement le réglage d'un tir au lance-grenades, tombe mortellement blessé en faisant son devoir, victime d'un imprévisible accident, donnant jusqu'à la fin l'exemple du courage et du sacrifice. »

A son tour, M. Vincent, maire de Goux, prononça l'éloge funèbre de cet enfant du pays, au nom du conseil municipal et de toute la population. Il rappela son passage à l'école communale, puis au collège de Dole, où il passa huit ans, et enfin à la Faculté de Dijon d'où il sortait trois ans plus tard, titulaire d'une licence de droit. Il était incorporé en 1957, au 35^e Régiment d'infanterie à Belfort, puis envoyé à Saint-Maixent. Enfin, ce fut le départ pour l'Algérie, dans le Constantinois. Le maire de la commune adressa ensuite ses sincères condoléances à la famille.

A la sortie du cimetière, ce fut le long défilé devant une famille éplorée, qui avait perdu un fils chéri et regretté.

Nous renouvelons nos condoléances à la famille de Bernard Lescaulier en cette circonstance douloureuse.





Une vue de la cérémonie

(Photo L. D.)



n° 9

Transcription du décès
de

Bernard Adrien

Raymond LESCALIER

3 décembre

transcrit le 31 décembre.

Mort pour la FRANCE

décision n° 397

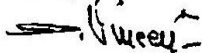
PC-7/EC du

27 février 1959

mention faite le

28 mars 1959

le Maire

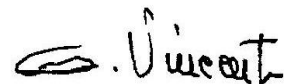


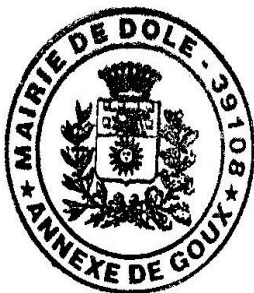
Le trois décembre mil neuf cent cinquante huit
à seize heures quinze, Bernard Adrien Raymond
LESCALIER né à GOUX (JURA) le vingt deux mars
mil neuf cent trente cinq, Sous-Lieutenant du
3/51: R.I, II: Cie. S.P. 86-136 fils de Robert
et de DEGUEURSE Anne-Marie, célibataire, domicilié
à GOUX par DOLE (JURA) est décédé quartier
Welvert à CONSTANTINE.

Dressé le quatre décembre mil neuf cent cin-
quante huit à quatorze heures trente sur la
déclaration de BOUTEBIBA MAKLOUF, cinquante
huit ans, employé à l'Hôpital LAVERAN, non parent
du décédé. Nous, Michel BOUSQUET, Chevalier
de la Légion d'Honneur, Vice-Président de la
Délégation Spéciale, officier de l'Etat-Civil avons
donné lecture du présent acte au comparant et
signé avec lui.

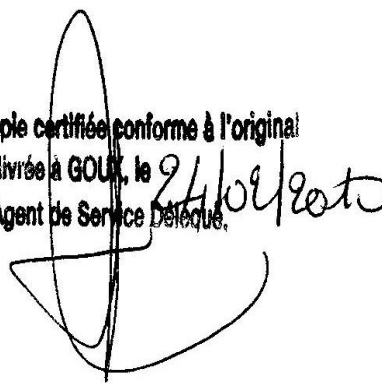
signé. illisible

Transcription faite le treize et un décembre
mil neuf cent cinquante huit par Nous, Daniel
VINCENT, Maire de GOUX, officier de l'Etat-Civil



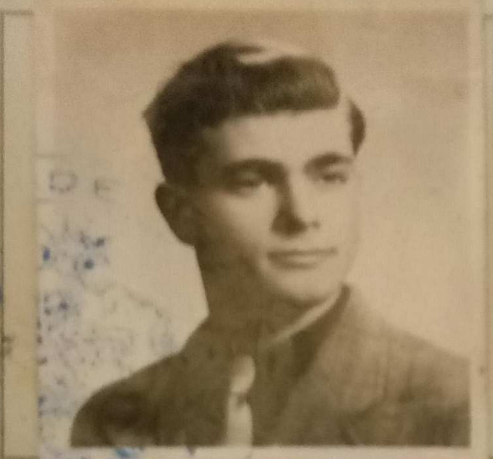


Copie certifiée conforme à l'original
délivrée à GOUX, le 24/04/2020
L'Agent de Service Délégué.



Carte d'Identité

N° 175



Nom **LESCALIER**

Prénoms **Bernard, Adrien, Raymond**

Nationalité **française**

Profession **étudiant**

Né le **22 mars 1935**

à **GOUX**

Domicile **GOUX par DOLE (Jura)**

Signature du Titulaire :

Signalement

Taille **1m, 68**
Cheveux **châtain**
Moustache **=**
Yeux **gris-vert**
Nez **rectiligne**
Teint **ordinaire**
Visage **ovale**
Signes particuliers **cicatrice
sous l'œil droit**

Empreinte digitale



Changements de Domicile



GOUX le **21/12/53** 1953

Visa de l'autorité compétente établie sur la carte :

Le Maire Vincent

LICENCE

UNIVERSITÉ DE DIJON

FACULTÉ DE DROIT

Doyen de la Faculté de Droit
~~Le Secrétaire des Facultés~~ soussigné certifie que

Monsieur LESCALIER Bernard, Adrien,
Raymond, Armand
né à Joux (Jura)

le 22 mars 1935

a été admis au grade de LICENCIÉ EN DROIT

le 4 juillet 1956 { 1^{er} oral: Mention Bien (coefficient 15)
2^e oral: Passable (coefficient 12).

Dijon, le 11 juillet 1956

Le Doyen,



Yvan Bastien

AVIS TRES IMPORTANT. — L'étudiant en possession de son diplôme n'a plus droit à un certificat, même dans le cas de perte de diplôme, lequel ne peut être remplacé que par un duplicata accordé à titre onéreux (Circulaire du 15 octobre 1885).

Si l'intéressé est appelé à justifier de son grade, il a la faculté d'établir la copie de son diplôme ou du présent certificat, et de faire légaliser cette copie par le Maire ou par le Commissaire de police de sa résidence.

En aucun cas, il n'est jamais délivré plus d'un seul certificat.

A Goux le 6 octobre 1957.

Mon Colonel,

Affecté à ma sortie de l'École d'Application de l'Infanterie au neuvième Régiment de Tirailleurs Marocains, et, de ce fait appelé à l'honneur de servir sous vos ordres, je me fais un devoir de vous offrir l'expression de mes respects et de mon entier dévouement.

J'ai obtenu du Commandant de l'École une permission de fin de stage expirant le 13 octobre 1957, pour me rendre à Goux (Jura); je me mets cependant dès maintenant à votre disposition; au cas où vous ne jugeriez pas ma présence au corps indispensable je rejoindrais le 14 octobre au matin. Veuillez agréer mon Colonel l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Bernard

Sous lieutenant Leseahier Bernard.

Goux par Dole (Jura)

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Décret du 4 Décembre 1957 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 4 Décembre 1957, sont nommés au grade de Sous-Lieutenants de réserve M. Les élèves officiers de réserve du peloton n° 706 qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation :

(Pour prendre rang du 16 Octobre 1957)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie

Ecole d'application de l'Infanterie de Saint-Maixent

.....
.....
LESCALIER (Bernard - Adrien - Raymond - Armand), Classe 1955,
BESANCON 923,
JEAUDEAU (Marcel - René), Classe 1955, POITIERS 2175
.....
.....

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME NOTIFIÉ à :

- Officier Adjoint (3 ex. dont 1 pour le dossier des intéressés)
- Cds. des 6° - 8° Cies.
- Intéressés (4 ex.)
- Trésorier (2 ex.)
- Effectifs
- Chrono.-

4° REGION MILITAIRE

9° REGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS

2ème BATAILLON

N° 4.786 / MAJ.-

A SOUGE, le 20 Décembre 1957.
Le Lieutenant LACAGE,
Major du 2/9° R.T.M.



Handwritten signature

A/Leut. Lescelier

S.P. 86.136, le 30 J U I N 1958.

ETAT D'AFFECTATION POUR ADMINISTRATION DES OFFICIERS ET
ASPIRANTS DE RESERVE D'INFANTERIE ARRIVES AU TERME DE LEURS
OBLIGATIONS LEGALES DE SERVICE ACTIF.

14° DIVISION D'INFANTEE
51° REGIMENT D'INFANTEE
3° BATAILLON
N° 871 /EFF.

REFERENCE : Etat d'affectation 549.824/PM/3-C/I du 28 Mai 1958 de la D.P.M.A.T. Bureau réserves.

NOMS & PRENOMS	Date et lieu de naissance	GRADE	prise de rang et références	Dernier Corps d'affectation	Adresse	Autorité administrative après la libération
MURINE Guy, Victor, Nicolas.	: 21.3.35 à DIPPERANGE (Gd. Duné de Luxem- bourg	S/Lieut.	: 15.10.57. Dt. 8.1.58 JO 11.1.58	: 51° R.I.	: 12 Boulevard Wilson à STRASBOURG (Bas-Rhin)	: Groupe de Subd. de STRASBOURG.
MESCALIER Bernard Adrien, Raymond, Armond.	: 22.3.1935 GOUX (JURA)	S/Lieut.	: 16.10.1957 Dt. 4.12.57 JO 16 & 17 12.1957.	: 51° R.I.	: GOUX par Dole (JURA)	: Gr. de Subd. de BESANCON
MICHELET Alain, Gaston,	: 25.11.1935 Isy-les-Mou lineux(Sei- ne	S/Lieut.	: 15.10.1957 Dt 8.1.58 JO 11.1.58	: 51° R.I.	: 16, rue Stanislas PARIS 6° (Seine)	: Subd. Aut. de la SEINE

L'Attention des Intéressés est attirée sur l'obligation qu'ils ont : - de demeurer en liaison avec l'autorité militaire par le moyen des déclarations de changement de résidence (la première doit être faite dans le délai d'un mois suivant leur retour dans leurs foyers).
- de faire connaître à l'organisme qui les administre toutes les modifications de leur état-civil à mesure qu'elles se produisent : (mariage, divorce, naissance d'enfant etc...)

Le Lieutenant MAUBERT
MAJOR,

BESANCON, le

12 DEC 1958

Le Général de Division de SAINTE-OPPORTUNE
Commandant la 15° D.I. et le G.S. de
BESANCON

à

Monsieur LESCALIER Bernard

G O U X par D O L E

(Jura)

JO/MP

7° REGION MILITAIRE

15° D.I. et G.S. de
BESANCON

E T A T - M A J O R

Tél : 58.31 à 58.34

Poste : 323

N° 4078 /3

Clit : 0

Monsieur,

Le Général Commandant la 7ème Région Militaire vient de porter à ma connaissance le décès accidentel de votre fils, le Sous-Lieutenant LESCALIER Bernard.

En cette douloureuse circonstance, je vous prie de bien vouloir accepter les condoléances de l'Autorité Militaire auxquelles je joins l'expression de ma profonde sympathie.

Ayant moi-même perdu un fils en Indochine, je ne sais que trop combien les mots sont peu de chose en ces cruels moments. Puisse du moins la certitude des services que ce vaillant Officier a rendus au Pays être de quelque atténuation à votre peine.

En vous renouvelant mes condoléances que je vous demande de partager avec tous les membres de votre famille, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Inconnu
12/12/57

W 9 FN

DESIGNATION DE L'EMPLOYEUR (1)

TRAITEMENTS ET SALAIRES.

N° 1024 bis

DESTINATION (2)

DEPARTEMENT

d *Gironde*

INSPECTION CENTRALE

ou DIVISION DE CONTRÔLE

Numero d'ordre de la déclaration

(2) Indications à porter, s'il y a lieu, par le Service des Contributions directes.

DECLARATION des rémunérations payées au cours de l'année 1957.

(1) Nom et prénoms ou raison sociale et profession. - Service ou Administration. - Adresse (rue, n°).

Indiquer M. Mme ou Mlle	Nom et prénoms (ligne a). Emploi (ligne b). Adresse au 1 ^{er} janvier 1958 (ligne c) ou dernière adresse (département s'il s'agit d'un département autre que celui où est souscrite la déclaration. ville, rue, n°).	Situation de famille au 1 ^{er} janvier 1957.	Nombre de personnes à charge au 1 ^{er} janvier 1957 (2).
1	2	3	4
	a) <i>LESCALIER Bernard</i>	Célibataire	
	b) <i>Sous-lieutenant</i>	Marié Veuve Divorcé (1)	
	c) <i>Camp de Louge par 1^{er} Adard en Gironde</i>	(Rayer les mentions inutiles.)	

Période pendant laquelle le salarié a été occupé (3)	Conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel) (4)	Traitements et salaires en espèces, y compris les indemnités imposables (5).		Valeur des avantages fournis en nature à l'exception de ceux dont le montant a été retenu sur le salaire (6).	Taux de la déduction supplémentaire pour frais professionnels.
		Montant dû avant déduction de la cotisation ouvrière aux assurances sociales et, le cas échéant, des retenues pour la retraite.	Montant effectivement payé après déduction de la cotisation ouvrière aux assurances sociales et, le cas échéant, des retenues pour la retraite.		
6	6	7	8	9	10
Année du <i>1.11</i> au <i>30.12</i>	<i>P</i>	francs.	francs.	francs.	
			<i>93215</i>		

Montant des indemnités payées et des remboursements alloués au titre des frais professionnels autres que ceux visés col. 16.

Montant total	Montant par catégorie.				Nature des dépenses incombant à l'entreprise et qui ont été prises en charge par celle-ci (3)
	Frais de représentation, de mission et de déplacement (7)		Frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 12 et 13 (7)		
	Indemnités forfaitaires. (12)	Remboursements. (13)	Indemnités forfaitaires. (14)	Remboursements. (15)	
11	12	13	14	15	16
francs. <i>93215</i>	francs	francs	francs	francs.	

OBSERVATIONS

Indication des avantages en nature déclarés col. 9 (6).

17

(1) & (5) : Voir au verso le texte de ces renvois.

1/3

APPLICATION DE LA CIRCULAIRE N° 3.035/15/INT du 22 NOVEMBRE 1957

RENSEIGNEMENTS DIVERS ET D'ETAT CIVIL

REGION 10° REGION MILITAIRE
PLACE DE G R A R E M
CORPS 51° REGIMENT D'INFANTERIE 3° BATAILLON
ADRESSE P STALE SECTEUR POSTAL 86.136 A.F.N.

I N V E N T A I R E

des papiers personnels, bijoux objets précieux, valeurs, effets et objets personnels composant la succession de:

GRADE Sous-Lieutenant
NOM L E S C A L I E R
PRENOMS B E R N A R D
NE LE 22 MARS 1936
A G O U X (J U R A)
DECEDE LE 3 Décembre 1958 (A) Au Corps
(B) A l'hopital militaire de.....

Domicile de la personne à prévenir en cas de décès: Monsieur L'ESCALIER à GOUX par DOLE - JURA.

Les dits papiers, bijoux, objets ont été adressés, suivant indications portées au bas de chaque cadre:

- (A)- A la Direction interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a ALGER.
 - Au Directeur des Anciens Combattants à TUNIS- CASABLANCA-
 - Au Service des Successions Militaires- 139 rue de BERCY - PARIS 12°-
- (B)- A l'Hopital Militaire de CONSTANTINE.

ancine. Réception n° 10.777

S.P. 84050 le 13 Janvier 1959

Le Capitaine d'Adm DEC.

Gestionnaire de l'Hôpital N° A. L. A.

Le Lieutenant d'Adm GALLOIS
Gestionnaire par Procuration

Cadre 2

PAPERS PERSONNELS ET VALEURS

DESCRIPTION ET REFERENCES

OBSERVATIONS

- 1 Fourragère
- 1 Distinctif (viège)
- 1 Avis de crédit CCF
- 1 Relevé de compte CCP
- 1 Carnet de chèques arrêté N° II
- 1 Carnet de chèques virement arrêté N° 3
- 1 Portefeuille
- 1 Carte d'identité civile
- 2 Images religieuses
- 2 Photos d'identité
- 1 Porte cartes contenant photos et papiers personnels
- 2 Photos grand format
- 1 Trousse de correspondance
- 1 Paquet d'enveloppes
- 1 Papiers divers
- 1 Boîte en nylon contenant 3 photos
- 1 Paire de gants métalliques
- 2 Mouchoirs 51°
- 1 Paquet de lettres
- 1 Porte documents
- 1 Livre de Code Civil
- 1 Livre de Droit
- 1 Manteau
- 1 Classeur
- 1 Paire d'épaulettes de S/Lt
- 1 Colis non ouvert
- 1 Colis non ouvert

PAPERS ET VALEURS EXPEDIES I.E.

Cadre 3

BIJOUX, OBJETS PRECIEUX

DESCRIPTION

QUANTITES

EVALUATION
SOMMAIRE

OBSERVATIONS

(Cette description doit être assez précise pour permettre l'identification des objets)

en : en
chif : lettres
fres :

- 1 Anneau PHILIPPE : I : Un : 5.000 F
- 1 Anneau MARLON : I : Un : 10.000 F
- 1 Montre avec étui et pellicule : I : Un : 23.000 F
- 1 Montre bracelet (C. 189A) : I : Une : 12.000 F

BIJOUX ET OBJETS PRECIEUX EXPEDIES I.E.

13 Février 1959

Application de la circulaire
 N° 3035-15/INT du 22 Novembre 1957

ETAT MAJOR 1

10° REGIMENT MILITAIRES
 BATAILLON DU 51° REGIMENT D'INFANTERIE
 S.P.86.136 - A.P.N.

Hôpital Militaire LAVERAN
 CONSTANTINE

113

DECOMPTE
 des sommes revenant à la succession de :

Grade : Sous-Lieutenant
 Nom : LESCALIER
 Prénoms : Bernard, Adrien, Raymond
 Né le : 22 Mars 1935
 à : SOUX (Dpt. du JURA)
 Décédé le : 3 Décembre 1958. à l'Hôpital Militaire.

Somme revenant à l'intéressé		Avoir	Débit
Argent personnel trouvé à l'inventaire		50.465	-
Montant des mandats		-	-
Reliquat de solde		63.810	-
Indemnités		-	-
SOMMES DUES PAR L'INTERESSÉ			
Trop perçu		-	-
TOTAUX		114.275	
Somme revenant à la succession		114.275	

Cette somme a été virée au compte postal du Gestionnaire de l'Hôpital de CONSTANTINE.

A S.P.86.136, le 20 Décembre 1958.

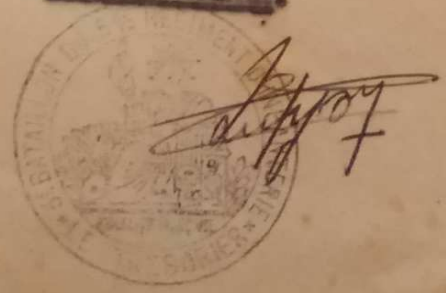
LE TRÉSORIER.

P. que de viren
 n° 17/85 en date du: 20.12.58

La somme de 114.275 Frs a été reversée
 dans la Caisse de Dépôts et Consignations de
 Constantine. Récépissé N° 88.374 du 12 Janvier 1959
 S.P. 86050, le 13 Janvier 1959

Le Capitaine d'Adm DECHAMPEL
 Gestionnaire de l'Hôpital N° A. Laveran

Le Lieutenant d'Adm GALLOIS
 Gestionnaire par Procuration



[Handwritten signature]

MINISTÈRE DES ARMÉES

LE MINISTRE

Paris, le 20 Décembre 1958

Monsieur Lescatier : Sous

En ces jours marqués par l'espérance et le renouveau, je veux rendre hommage aux Combattants d'Algérie, en particulier à ceux d'entre eux qui sont morts pour permettre que soit réalisée la pacification de ce territoire, oeuvre dont toute la Nation peut être justement fière.

Je tiens personnellement à vous exprimer combien l'Armée, qui ressent l'ampleur du sacrifice que vous avez fait, garde fidèlement le souvenir de ceux qui sont tombés dans ses rangs. Ceux qui vont jusqu'au sacrifice suprême sont toujours parmi les meilleurs.

L'Armée tient à proclamer que, si elle a apporté l'espoir de la paix et d'une vie meilleure à des millions d'Algériens, elle le doit certes aux efforts continuels de tous ses soldats, mais plus particulièrement à ceux d'entre eux qui ont donné leur vie sur la terre d'Afrique.

Au nom de l'Armée Française, je vous demande, M^{rs} Lescatier, de croire à ma sympathie émue et reconnaissante.

J. Guizama

LA Fleche le 6 Janvier 1959

Mesdemoiselle,

Votre lettre me parvint à LA Fleche en septembre
permissif jusqu'au 20 janvier. J'ai succédé comme nos
le sang au lit Margot au Canada de la 11e.
J'avais chargé cet officier de mes courtes et de mes
dames sur renseignements que le droit brisé de votre
franc. Mais même si désireux les cœurs pour mes
d'ennuyer avec cette sympathie et mes adresses l'expression
de mes plus sincères condoléances.

Votre fiancé que j'ai très bien connu avait rejoint
au on s'en va en janvier dernier - j'ai été jusqu'à lui et avant
comme un excellent officier. Très sûr, donc d'un sens très
profond de son véritable rôle d'officier. Je regrette la grande
extime de l'air - j'ai le considère comme le meilleur

de mes officiers. J'ai pu l'apprécier au combat en
les qualifiant de braves et de sang froid surprenamment. Sa
bravoure j'ai pu la voir à chacune de mes liaisons au bord
de l'eau, point à point, qui nécessitent la présence d'un
officier de première valeur.

Un caractère égal, donc d'un réel bon sens, estime de
ses cadets et de ses hommes, Bernard était le type de
l'officier que l'on peut avoir avec l'autre compagnie.

Un homme de sentiments religieux profonds, c'est-à-dire une belle
âme qui aura pu en être utile pour sa génération.

Je comprends votre douleur, Monsieur, et les mots
sont insuffisants pour vous exprimer le profond chagrin
que je ressens en la personne de votre cher fils.

Soyez courageuse et Dieu saura utiliser votre souffrance.
Lors de ma dernière liaison au bord de l'eau, le 24 décembre,
un officier de bord m'a remis une lettre que mes amis
adresseront, mais qui devait être destinée au longeur Pichon
blessé lui aussi, et assez sérieusement lors de l'éclatement de
la grenade. Ce officier a dû être rapatrié sur la
Méditerranée et j'ignorais actuellement son adresse. Mais j'
ai fait le nécessaire à ma retraite pour lui communiquer

Je pense que votre lettre lui était destinée, car je
saurais que Bernard avait toute confiance en a
Boguené. De toute façon son état de santé (lébisme
au printemps) ne lui aurait pas permis de vos repondre.
Mais soyez persuadés que je ferai le nécessaire
pour que votre lettre lui parvienne.

Toutes les affaires personnelles de votre fiancé ont été
remises, et sera prochainement, à l'office des détails de mon Bureau.
Je pense que les parents de Bernard en sont pleinement
à l'aise.

En vous remerciant avec l'expression de mes
meilleures condoléances que je vous demande de lui adresser
à Monsieur et Madame Escalier, je vous prie de croire
Monsieur, à mes sentiments distingués.

Foré

Copier l'acte - H. L. H. Prov. République.

LA Fliche (Sault)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Adresse postale :

10, rue Saint-Dominique - PARIS (7^e)

Sous-Direction des Bureaux des Cabinets

Bureau des Décorations

PARIS, le 26 MARS 1959

N° 19773 ED/CAB/DECO/F.

Prière de rappeler la référence

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la LÉGION D'HONNEUR a été attribuée à la Mémoire de votre fils le Sous-Lieutenant LEUCALIER Bernard, Adrien, Raymond par décret en date du 10 MARS 1959 publié au Journal Officiel du 19 MARS 1959 (Régularisation)

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Palme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser :

1°) - Si les insignes des décorations vous ont été déjà adressés; dans le cas de la négative, je vous les ferai parvenir par l'intermédiaire de la gendarmerie.

2°) - S'il convient de modifier l'adresse portée sur l'enveloppe.

Les insignes pourront vous être remis officiellement au cours d'une prise d'armes. Il vous appartient d'en faire la demande à l'autorité militaire la plus proche de votre domicile :

- soit au Commandant d'Armes,
- soit au Général ou au Colonel Commandant la Subdivision Militaire.

Le brevet vous sera adressé par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, 1, rue de Solférino à PARIS (7^e).

Veuillez agréer, avec mes sentiments de profonde sympathie, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le MINISTRE des ARMÉES
et pour le Directeur du Cabinet
Le Chef du Bureau des Décorations
P.O. | Le Commandant DEVILLER
Devillers



LE CAPITAINE,
LES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS,
CAPORAUX & SAPEURS-POMPIERS
DE LA VILLE DE DOLE

*Vous expriment leurs condoléances
les plus sincères*





NOM : LESCALIER

P059

N° 1682 P059 Prénoms Bernard, Adrien, Raymond-

né le

à

	DÉCRET	J. O.	RANG	MINISTÈRE	QUALITÉ ET ADRESSE	EXÉCUTION
CHEVALIER	10 MARS 1959	19 MARS 1959		TERRE	1/2 biens en aut. 3/51 ^{ème} rgt d'Inf.	C ^{re} D ^{on} B ^t L ^t
OFFICIER	12902					C ^{re} D ^{on} B ^t L ^t
COMMANDEUR						C ^{re} D ^{on} B ^t L ^t
GRAND-OFFICIER						C ^{re} D ^{on} B ^t L ^t
GRAND-CROIX						C ^{re} D ^{on} B ^t L ^t

N° 1682 P059 DCD le